

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 31

chargée de l'examen du préavis N° 2021/57 : « Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+ »

---

Présidence : Mme Virginie CAVALLI.

Membres présents : M. Samuel DE VARGAS ; Mme Thanh-My TRAN-NHU (Rempl. Mme Aude BILLARD) ; Mme Sarah DEPALLENS ; Mme Derya ÇELIK ; M. Philippe MIAUTON ; Mme Françoise PIRON (Rempl. Mme Eliane AUBERT) ; Mme Denise GEMESIO (Rempl. M. Matthieu CARREL) ; Mme Prisca MORAND ; Mme Romane BENVENUTI ; Mme Constance VON BRAUN ; Mme Franziska MEINHERZ

Membres excusés : M. Yohan ZIEHLI.

Représentants de la Municipalité :

M. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Economie

Mme Yolande GERBER, adjointe au délégué à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations.

Notes de séances Mme Yolande GERBER.

---

Lieu : Hôtel-de-Ville, Salle des Commissions

Date : 13.04.2022

Début et fin de la séance : 17 h 30 – 19 h 15

---

La Présidente ouvre la séance. Avant de procéder à la discussion sur le préavis, elle demande si les membres de la Commission ont des intérêts à déclarer dans ce cadre. Cela n'étant pas le cas, elle donne la parole à M. le Conseiller municipal Pierre-Antoine Hildbrand.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** précise que la politique LGBTIQ+ est portée par la Direction SE, le préavis est donc porté par sa Direction, mais aussi par Finances et Mobilité en particulier pour les aspects politique du personnel. Il présente la collaboratrice qui l'accompagne, Mme Yolande Gerber, adjointe à l'observatoire de la sécurité et des discriminations.

**La Présidente de la Commission** remercie M. le Conseiller municipal et ouvre la discussion générale sur le préavis.

Au cours de la première partie des discussions, **plusieurs commissaires** remercient la Municipalité pour ce préavis, qui est le fruit d'un grand travail et aussi le résultat d'une consultation très poussée, notamment des associations LGBTIQ+ et du personnel de l'administration communale.

**Une commissaire** pose une première question spécifique concernant la rémunération du groupe mentionné au point 6.1. : « groupe de personnes référentes de l'administration

# Conseil communal de Lausanne

---

*communale* » (page 12). Il n'est pas clair s'il s'agissait d'un groupe de personnes issues du milieu associatif ou de l'administration. Elle relève aussi que ce groupe n'apparaît pas dans les aspects financiers et les conclusions du préavis.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** répond à la question pour lever ses interrogations sur ce groupe. Le « *groupe de personnes référentes* » mentionné dans le préavis sera composé de personnes travaillant au sein de l'administration communale, il n'est donc pas prévu de rémunération pour les membres de ce groupe, dont les réunions se dérouleront durant leur temps de travail. Lors de la consultation sur la politique municipale LGBTIQ+, une douzaine de personnes de l'administration communale se sont annoncées spontanément pour participer à ce groupe dans le cadre de leur temps de travail pour mettre à disposition leurs expériences dans ce domaine. Il précise que de tels groupes existent dans d'autres administrations. L'objectif poursuivi est de permettre le relais de problématiques particulières et d'être aussi force de proposition dans le cadre de cette politique municipale. L'idée n'est donc pas de créer une Commission municipale ou communale sur le sujet avec des personnes rémunérées ; il s'agit d'un modèle impliquant des personnes internes à l'administration communale.

**La Présidente** demande s'il y a d'autres remarques générales. Étant donné que ce n'est pas le cas, la Présidente procède à l'examen point par point de celui-ci.

Les points 1, 2, 3 et 4 n'appellent pas de remarques.

## **5. Une nouvelle politique issue d'une large consultation**

S'agissant du point 5, une des commissaires a une remarque. Concernant ce point, il manque ici, selon elle, des mesures concrètes en faveur des senior-es queer. Elle ajoute que le travail du sexe, en particulier, les travailleuses et travailleurs du sexe trans\*, devraient également être pris en compte dans ce cadre et être explicitement mentionné dans ce rapport. Il s'agit en effet d'une population extrêmement vulnérable. Par conséquent, dans la suite des travaux à mener, il conviendrait d'intégrer ces deux populations et de faire appel notamment à l'association Fleur de Pavé pour les questions relatives au travail du sexe.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** prend bonne note de ces remarques. Il explique qu'un important travail a été fait par la Municipalité en lien avec la prostitution, au moment de la rédaction du préavis sur la réduction de la zone de prostitution de rue, avec des gros enjeux potentiels en termes d'espace et de conflits. Il y a un suivi assez fin de ces problématiques notamment parce que la loi sur la prostitution vaudoise a été révisée et que Lausanne et d'autres communes avaient demandé à ce que les travailleuses et travailleurs du sexe s'enregistrent auprès du Canton. La commune a par ailleurs obtenu une compétence en termes de suivi des locaux dans lesquels s'exerce la prostitution. La Municipalité a de ce fait effectué un suivi relativement complet, tant du côté de la police, qu'avec l'association Fleur de Pavé avec des contacts réguliers avec l'Observatoire de la sécurité et des discriminations ou avec le Service social. En ce qui concerne la problématique des Senior-es queer, la Ville se concentre dans les domaines où elle a davantage d'outils d'action. La question des établissements médico-sociaux est par exemple une compétence en mains du canton. La marge de manœuvre communale est par conséquent plus ténue dans ce cadre que dans d'autres domaines développés dans le préavis. Il prend toutefois bonne note de ce manque dans le panorama dressé, à voir à l'avenir dans quelle mesure des liens peuvent être noués dans ces domaines.

**Une des commissaires** évoque qu'elle est au courant que la démarche municipale a été développée essentiellement en collaboration avec les associations membres de l'Interassociation LGBTIQ vaudoise et qu'il n'y a en effet pas encore eu de contact spécifique avec des Senior-es Queer. La thématique des senior-es queer est prise en compte et suivie de près. S'agissant du travail du sexe, Madame Gerber précise que l'association Fleur de

# Conseil communal de Lausanne

---

Pavé figurait dans la liste des partenaires externes invités à participer à la consultation sur la politique municipale LGBTIQ+.

**La présidente** demande des contacts réguliers entre l'administration communale et les associations LGBTIQ+ préexistaient à cette démarche.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** explique que le lien pour la sensibilisation du nouveau personnel policier, des contacts réguliers existaient déjà entre la Police municipale et le PAV (Pôle Agression et Violence), qui est une référence dans le domaine de l'accueil et la prise en charge des victimes d'agression. Il existait par ailleurs au sein de la Direction Enfance, jeunesse et quartiers, notamment, d'ores et déjà des contacts entre l'association faîtière Familles Arc-en-ciel et le Bureau lausannois des familles, pour des questions concrètes relevant de la politique familiale. Il ajoute enfin que, avant l'institutionnalisation de cette politique LGBTIQ+ et la mise à disposition d'un point d'entrée unique pour ces enjeux, la Ville recevait également régulièrement des demandes diverses de la part d'associations LGBTIQ+.

## 5.3 Les principaux résultats de la consultation

**Une des commissaires** se demande ce qu'on entend ici concrètement par « *formulaires inclusifs* » et s'il existe déjà un exemple d'un tel formulaire. La discussion s'engage autour de ce point. Il est relevé que chaque direction est différente dans chaque service de la Ville, et en ce qui concerne la digitalisation ou non de ces formulaires. Certains formulaires ne peuvent pas être touchés par la commune, comme celui par exemple du Contrôle des habitants.

**Une des commissaires** relève également la question de la nécessité de demander le genre des administré-e-s à chaque relation avec la Ville, alors que c'est une information pas toujours pertinente.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** répond qu'il existe toutefois des efforts visant à améliorer ces formulaires du point de vue de l'inclusivité, en particulier du Service Organisation et Informatique (SOI) lors de la révision de ces formulaires dans leur version digitale, avec la volonté de mettre en place et de diffuser des bonnes pratiques dans ce domaine. L'Observatoire de la sécurité et des discriminations est impliqué dans cette démarche. Toutefois, il rappelle que le processus de révision des formulaires suit souvent une logique ou des besoins propres aux différents services et que ces bonnes pratiques ne sont pas obligatoires.

**Madame l'adjointe au délégué à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations** précise qu'un guide pour l'inclusivité des formulaires digitaux est en cours de finalisation par le SOI; celui-ci a été élaboré avec l'Unité égalité et diversité (EGADIV) ainsi que l'Observatoire de la sécurité et des discriminations. Elle cite des exemples concrets. (éviter la mention « chef de famille au masculin ou encore demander le sexe d'une personne à l'état civil uniquement lorsque cette information est indispensable et privilégier sinon le genre, tel que la personne le définit pour elle-même. »)

**Un des commissaires** voit en effet dans le préavis qu'il est fait mention à la page 13 dans les mesures déjà appliquées au sein de l'administration communale et en cite quelques passages. Il lui semble donc que ces démarches sont d'ores et déjà menées.

**Une des commissaires** demande comment l'administration communale peut contrôler si ces guides de rédaction, ces bonnes pratiques voulues par la Municipalité, sont bien appliquées.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** rappelle le rôle du SOI. Il est en revanche plus difficile de procéder à un inventaire et à un contrôle exhaustif des formulaires papier des services, la réalité de ces derniers étant très différentes. Toutefois,

# Conseil communal de Lausanne

---

les chef-fes de service ont été sensibilisé-es et il a donc bon espoir que lorsque des formulaires passent entre leurs mains, ils-elles prennent en compte ces aspects et, le cas échéant, interviennent pour rendre ces formulaires plus inclusifs.

## 6. Le plan stratégique municipal LGBTIQ+ et sa mise en œuvre

**Une des commissaires** demande ce que signifie exactement le terme de « réseau » dans le contexte du préavis (p.13).

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** explique qu'il est ici question de toutes les associations LGBTIQ+, associations ou groupements, qui ont participé à la consultation. Elles seront prises en compte pour la suite. Une des tâches de la personne qui sera engagée sera de continuer à entretenir ce réseau, d'être l'interlocutrice et d'avoir des contacts réguliers aussi à l'avenir.

À ce propos, **une autre commissaire** demande ce qui est entendu par « (...) les associations LGBTIQ+ souhaitent être reconnues par la Ville » au point 5.3.1, page 8.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** précise que la reconnaissance dont il est question ici n'a pas de valeur juridique. Dans le cadre de cette politique LGBTIQ+, il existe des associations, des groupements de personnes portant des projets adressant à la Ville des demandes financières. Mme Gerber et lui ont en effet eu de nombreux contacts avec des groupements différents, associations en devenir, groupes de personnes ayant un projet, qui s'adresse à la Ville pour la recherche de fonds. Il s'agit de les identifier et de les prendre en compte dans la mise en œuvre de la politique municipale LGBTIQ+, cela n'implique pas un engagement financier de la Ville à leur égard.

### 6.2.1. Réguler l'espace public

**Une des commissaires** a une remarque concernant la formation des correspondant-es de nuit et de la Police municipale mentionnée sous ce point. A sa connaissance, la formation des jeunes policières et policiers dans ce domaine a une durée de 2x 50 minutes. Elle considère que cette durée est un peu courte pour comprendre ces problématiques et bien les intégrer pour les mettre en œuvre sur le terrain et souhaiterait que ces dernières soient plus longues.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** considère que la durée de cette formation n'est pas négligeable. Il demande aussi de bien prendre en considération le fait que les policiers et policières ont une formation de base et qu'il s'agit là des éléments spécifiques supplémentaires, qui leur sont transmis par des spécialistes. Il y a par ailleurs dans la formation de base de Police les informations sur les infractions proprement dites (article 261 bis du Code Pénal Suisse notamment). Ils et elles bénéficient également d'une sensibilisation spécifique sur le harcèlement de rue. Il considère donc cette formation ne doit pas être sous-estimée. Enfin, il rappelle que le métier de policier et policière pouvait être exercé moyennant une formation de base complétée par deux années de formation complémentaire, quoique spécifique, sachant que ces personnes ont aussi un certain nombre de formations en cours d'emploi. Il n'a pas d'objection au vœu de la commissaire concernée que la formation des policières et policiers soit plus longue, mais il se doit de rendre attentif à ces contraintes.

**Une des commissaires** remercie M. le Municipal en charge de Sécurité et Economie pour ces explications. Elle ne sait pas si cela est anecdotique ou pas, mais elle sait la Police municipale a été déjà auteure de harcèlement et de violence LGBTIQ+. C'est particulièrement problématique puisque c'est la police qui est censée garantir que l'espace public soit plus sûr, alors que, dans certains cas, elle considère que le fait de faire appel à la police suite à de telles situations peut ajouter une couche de violence aux violences déjà subies par les personnes victimes qui feraient appel à la Police pour des actes

# Conseil communal de Lausanne

---

LGBTIQ+phobes. Même s'il s'agit peut-être de cas individuels ou anecdotiques, au-delà des formations, il convient selon elle d'avoir des structures à mêmes d'accueillir les personnes qui seraient victimes de tels actes de la part de la police et de prendre en considération ce type de situations.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** considère qu'il est bien entendu possible de formuler des critiques d'ordre général sur la police, par exemple sur le manque de sensibilité sur une question ou une autre. En revanche, si une personne queer est maltraitée par une personne de la Police municipale, il aimerait absolument en savoir plus. Il se dit mal à l'aise face à de telles accusations. En effet, différentes voies s'offrent aux personnes qui souhaiteraient se plaindre de comportements problématiques de la Police : la voie hiérarchique policière, le Ministère Public, le Déontologue de la Police municipale, un courrier à la Municipalité ou encore, via le CC, le dépôt d'une interpellation au Conseil communal. Si la Police lausannoise devait être concernée par de tels faits inadmissibles, il aimerait que l'on lui en dise davantage.

**La commissaire** concernée répond qu'elle est en mesure de le faire.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** se réjouit donc qu'elle prenne contact avec le déontologue de la Police pour lui faire part de ces situations.

**Une des commissaires** demande si cette formation dispensée à la Police municipale, mentionnée au point 6.2.1, est bien spécifique au Corps de Police municipale et s'ajoute à la formation déjà reçue à l'Ecole de Police de Savatan sur ce thème.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** répond que c'est bien le cas et précise que la Ville n'a pas d'influence directe sur la formation dispensée à l'Ecole de Police de Savatan.

**Un des commissaires** prend la parole. À titre de préambule, il indique que son groupe politique se rallie largement à ce qui a été dit par les autres groupes jusqu'à présent, tant sur la qualité du préavis que sur le travail conséquent qu'il a nécessité. Il aimerait revenir sur la politique de soutien au milieu associatif, qui figure dans les objectifs de la politique municipale au point 6.1.1. En effet, un soutien transversal comme défendu dans ce préavis aux associations LGBTIQ+ n'apparaît pas dans les considérations financières du préavis et il s'en étonne. Il voit la bonne volonté de la Municipalité dans ce domaine, mais il aimerait soumettre un vœu pour que, en parallèle du soutien aux projets mentionné explicitement dans le préavis, dont certains sont déjà prévus, la nécessité de soutenir les associations LGBTIQ+ soit explicitement mentionnée dans le préavis. Il propose que la Municipalité soutienne ces associations tant financièrement que par le biais d'infrastructures, comme c'est déjà indiqué d'ailleurs dans le préavis, mais qu'elle alloue aux associations LGBTIQ+ dans la mesure du possible des moyens pour atteindre leurs objectifs, et que ce soutien financier apparaisse clairement et explicitement dans les aspects financiers et dans les conclusions du préavis. Il propose donc de soumettre à la Commission le vœu suivant :

*« En parallèle des projets développés par la Ville de Lausanne, cette dernière prend en compte les besoins des associations LGBTIQ+ et leur alloue dans la mesure du possible les moyens nécessaires à la réalisation de leurs objectifs. ».*

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** propose de faire un fonds pour soutenir la mise en œuvre de la politique municipale et financer des projets dans ce cadre, plutôt que d'octroyer des subventions à des associations LGBTIQ+. En effet, dès le départ, la Municipalité, et sa Direction en particulier, ont été confrontées à de nombreuses demandes, pour certaines très précises et, d'autres très larges, d'associations et de groupements différents, œuvrant dans différents domaines et à différentes échelles. Il convient de faire la part selon lui entre ce qui relève d'une action lausannoise des associations ou d'actions ayant une portée cantonale ou romande. Certains enjeux

# Conseil communal de Lausanne

---

dépassent le seul cadre de responsabilité lausannois. Il prend également en considération le fait que, compte tenu des règles financières de la Ville, si une subvention prévue au budget n'est pas dépensée à la fin de l'année, cette subvention tombe. Cela permet d'avoir davantage de souplesse et d'éviter de perdre une partie des 50'000 CHF annuels qui ne seraient pas dépensés sur une année particulière. Le fonds est prévu pour une durée de cinq ans pour voir l'évolution de la situation. Il est donc proposé que le fonds finance, dans un premier temps en tout cas, des projets entrant dans le cadre des objectifs de la politique municipale LGBTIQ+. Il y a de plus des besoins différents de la part de différentes associations et groupements LGBTIQ+, souvent très petits : besoins de locaux, de soutiens de projet, de soutien à l'ouverture d'un établissement etc. Il serait difficile pour prendre cet exemple d'octroyer une subvention à un établissement vis-à-vis d'autres projets. Le fait de disposer d'un fonds permet de reporter d'une année sur l'autre de la législature les montants qui n'auraient pas été dépensés, pour financer par exemple un projet plus coûteux, tel que l'organisation d'un événement.

Il propose la formulation suivante, à laquelle les commissaires impliqués dans le débat se rallient :

*« En plus des projets développés par la Ville de Lausanne, cette dernière prend en considération les besoins des associations LGBTIQ+ et leur alloue dans la mesure du possible les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs. »*

S'agissant du point 6.1.2, **une des commissaires** demande si des associations seront mandatées pour délivrer ces formations, comme le fait déjà le PAV. Ce serait en effet une manière de distribuer les fonds et de faire valoir les compétences de ces associations.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** constate qu'il y a une forme de professionnalisation des formations dans le domaine de la communication et des spécialistes existent et peuvent être mandaté-es dans ce cadre, comme c'est le cas du PAV par exemple. Il est préférable selon lui de mandater des professionnel·les lorsque cela est possible plutôt que de faire appel à des associations, qui sont, pour ce qui concerne les associations LGBTIQ+, souvent animées par des bénévoles. Aussi, pour ces formations, il est prévu de faire appel pour ce type de prestations à des professionnel·les, dûment rémunéré·es, afin de ne pas non plus biaiser le marché en faisant appel à des bénévoles, que, finalement, on dédommagerait. Il préfère distinguer la formation pour laquelle on fait appel à des professionnel·les, du soutien donné aux associations pour d'autres choses.

**Une des commissaires** sait que les rapports avec le corps de Police municipale et le PAV sont bons, mais elle aimerait savoir ce que le PAV lui-même pense du temps à disposition pour la formation dispensée à la Police municipale. Elle se demande si cette durée est vraiment suffisante.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** remarque qu'il est vrai que la dynamique de groupe peut influencer la productivité de ces sessions de sensibilisation, comme c'est le cas de toutes les formations continues. Il n'exclut pas la possibilité que la Police en fasse davantage, mais cela peut aussi s'articuler avec d'autres formations.

Il aimerait pouvoir se réserver une certaine marge de manœuvre dans ce domaine. Le corps de Police municipale a été précurseur dans ce domaine même s'il souhaiterait en faire plus.

## 6.3.1 Intégrer la dimension LGBTIQ+ dans les prestations de la Ville

**Une des commissaires** relève que le sport mondial constitue un terrain miné pour les personnes trans\* et non binaires, qui sont parfois exclues de participer à des compétitions et que par conséquent, au-delà de l'action à l'échelle de la Ville qui est indispensable, notamment sur les infrastructures, comme les vestiaires, ou encore la sensibilisation des enseignant·es (pour par exemple, éviter de faire jouer les « garçons contre les filles »). Elle est d'avis que la Ville, en tant que capitale olympique devrait intervenir auprès du sport

# Conseil communal de Lausanne

---

mondial pour délivrer un message dans ce domaine pour qu'un sport mondial inclusif soit imaginé.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** prend bonne note de cette remarque, à laquelle le Service des Sports serait plus à même de répondre. S'agissant du sport mondial, il constate enfin qu'il s'agit là aussi de questions très compliquées. La Ville ne dispose que de peu de leviers pour intervenir sur le CIO.

**Une des commissaires** remarque que la question plus générale du genre et de l'égalité des chances dans le sport doivent être traitées et qu'il serait dommage de trop cloisonner ces enjeux en se focalisant uniquement sur les enjeux LGBTIQ+.

## 6.2.2 *Monitorer les discriminations*

**Un des commissaires** demande s'il est exact de dire que les femmes sont victimes de violences spécifiques.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** répond que c'est bien le cas, lui-même a été invité à intervenir lors d'une conférence en ligne de laquelle ces résultats ont été présentés, mettant en évidence que ces femmes étaient encore plus vulnérables de ce point de vue. Il relève que le dépôt de plainte est encore plus tabou dans ce contexte. En effet, lorsqu'il y a des de violences dans le couple, par exemple, il faut en tenir compte dans la prévention. La qualité de l'accueil est ici aussi déterminante.

**Le commissaire** concerné demande si on dispose d'une statistique pour savoir quelle est l'ampleur de la population LGBTIQ+, en termes de proportion. M. Hildbrand répond qu'il est bien entendu impossible de disposer d'un recensement exhaustif des personnes concernées.

**Madame l'adjointe au délégué à l'Observatoire de la sécurité et des discriminations** ajoute qu'elle n'a pas vu d'estimations récentes sur le nombre de personnes LGBTIQ+, mais elle en donne une estimation large de l'ordre de 5 à 10% de la population. Elle mentionne par exemple la proportion d'enfants intersexes qui serait de l'ordre de 1 à 2%.

**Une des commissaires** relève qu'il y a des discriminations multiples qui se rajoutent, que les femmes lesbiennes, en particulier, sont encore plus invisibles que les femmes hétérosexuelles et subissent un cumul de discriminations représentant des enjeux particuliers.

### 6.3.1. Intégrer la dimension LGBTIQ+ dans les prestations de la Ville

S'agissant de prestations communales, une des commissaires estime qu'il faudrait intervenir très tôt auprès des jeunes enfants. Elle demande si un plan pédagogique est prévu pour les garderies de concert avec les associations. Il lui semble important de traiter ces questions tôt et de présenter les enjeux qui concernent les familles arc-en-ciel suffisamment tôt.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** répond que ces éléments dépendent de la Direction Enfance, jeunesse et quartiers, tout au long des étapes du parcours des enfants accueillis par la Ville de Lausanne. Il existe bien une mallette pédagogique proposée par l'Association Familles Arc-en-Ciel ; celle-ci est d'ailleurs utilisée dans un certain nombre de structures. Néanmoins, on dépend ici de l'appétit des professionnel·es pour mettre en place ces démarches de sensibilisation et de suivi.

### 6.4.2. *Développer un management et des pratiques RH sensibles à la diversité*

**Une des commissaires** fait part de sa préoccupation concernant les formations continues proposées au personnel de la Ville. Il est indiqué que les responsables RH et les cadres de l'administration sont « encouragés » à suivre une formation dans ce domaine. Elle demande s'il n'y aurait pas un moyen de rendre cette formation obligatoire, car si elle est

# Conseil communal de Lausanne

---

facultative, elle ne sera suivie que par les personnes déjà sensibles au thème.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** estime qu'il existe deux options :

1. Rendre la formation obligatoire, les personnes sont convoquées et on contrôle que la formation a bien été suivie ; ou bien,
2. Compter sur les personnes motivées, dans un premier temps, en tout cas, en regardant les résultats de ces formations, en comptant sur le bouche-à-oreille pour motiver davantage de personnes à s'inscrire pour la suite, et sur le fait que, au fil du temps, peut-être que, de plus en plus de situations ayant une dimension LGBTIQ+ vont se faire jour dans le cadre professionnel, montrant qu'une thématique qui, auparavant, n'existait soit disant pas dans un service est bel et bien présente, contribuant à une prise de conscience de personnes moins sensibilisées à la nécessité de se former dans ce domaine. Il considère qu'il faut aussi peser le poids des formations pour le personnel de l'administration communale par rapport aux tâches qu'il doit accomplir ; les prestations à destination de l'interne ne doivent pas prendre le pas sur les prestations en faveur de la population, qui sont pour lui prioritaires.

**Un des commissaires** ne partage pas l'avis de monsieur le municipal sur cette question. Il considère en effet que, s'il y a une réelle volonté de la Municipalité dans ce domaine, qui se traduit par toute une série de mesures. Il lui semble ainsi logique que tous les nouveaux et nouvelles RH suivent cette formation. Celle-ci devrait être considérée comme une base indispensable pour intégrer cette réalité. Il propose donc un vœu demandant à ce que toutes les RH de service, bénéficient d'une formation pré-requise dans ce domaine. Cela permettrait à la Municipalité d'affirmer encore plus sa volonté.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** propose de répondre aux préoccupations du commissaire sur la volonté de former. Il existe des RH de Direction, des RH de service et d'autres personnes qui leur sont subordonnées. Il est vrai que la Ville pourrait avoir au moins comme objectif que tous les RH de service, soit les quarante responsables, soient formé-es. Ce serait également un soulagement pour les chef-fes de service. Il y a là, selon lui, certainement quelque chose à calibrer.

## ***7. Impact sur le développement durable***

Il n'y a pas de remarque sur le point 7.

## ***8. Impact sur l'accessibilité de personnes en situation de handicap***

Il n'y a pas de remarque sur le point 8.

### **• Aspects financiers**

**Un des commissaires** a une question concernant le plan de financement. Il constate qu'il y a déjà 50'000 CHF qui figurent dans le tableau financier pour l'année 2021. Il demande ce qu'il advient de ces 50'000 CHF qu'il était prévu d'allouer en 2021. S'ils n'ont pas été dépensés, il aimerait les allouer à l'année 2026. Il souhaite également savoir ce qu'il adviendra en 2026 du point de vue financier, puisque cette politique a, semble-t-il, vocation à se déployer au-delà de la présente législature.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** explique que les Commissaires des comptes ont reçu les comptes pour 2021 et qu'il est apparu que certaines subventions de la Direction Sécurité n'avaient pas été dépensées. C'est dans ce cadre-là qu'il a été décidé de doter d'ores et déjà le fonds d'un montant. C'est pourquoi à partir du moment où la Municipalité acceptait de doter le fonds de 250'000 Fr. sur la législature et

# Conseil communal de Lausanne

---

que 50'000 H F étaient déjà disponibles pour 2021. Dans le tableau financier correspond aux critères de la Direction FIM, la somme de 50'000.- CHF pour 2026 n'apparaissait plus. Pour la suite, il ne peut en revanche pas prendre d'engagement sur ce point au-delà de la législature, mais il pense qu'il n'y a pas de raison de retour en arrière après 2026 si le Conseil accepte ce financement de 50'000 Fr. par année. Cette discussion devrait intervenir dans le cadre de la discussion sur le budget ordinaire.

**Une des commissaires** relève que le nouveau poste n'est pas encore occupé à sa connaissance, mais il est déjà budgété en 2022. Elle demande si la commission pourrait faire un amendement pour que les 50'000.- Fr. mis au budget pour 2021 et qui n'ont pas été dépensés, soient libérés de manière spontanée ou que le montant non dépensé en 2022 pour le financement du nouveau poste soit versé au fonds.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** a considéré que l'embauche d'une personne spécialement dédiée à la mise en œuvre de cette politique était un acte suffisamment important pour ne pas effectuer le recrutement avant l'adoption du préavis, bien que techniquement il aurait déjà possible de mettre une annonce. Il lui semblait important d'avoir une discussion avant de procéder à ce recrutement. Cependant, dès que le rapport de la séance de Commission pour l'examen de ce préavis sera sorti, il demandera l'urgence pour le préavis, pour ne pas perdre davantage de temps si les groupes sont d'accord et la Municipalité est d'accord, de sorte que le recrutement, pourrait avoir lieu avant l'été si le traitement est très rapide ou sinon à la rentrée. S'agissant de la technique financière, il est prévu une somme de 50'000 Fr. par année, y compris en 2022. Bien qu'il soit d'avis que c'est suffisant, il propose de réserver la demande de la commissaire pour la discussion budgétaire plutôt que de discuter ce montant dans le cadre de la discussion sur le préavis. De toute façon, un compte-rendu des dépenses effectuées ou non sera présenté dans le rapport de gestion et tout ce qui n'aura pas été dépensé pourra être capitalisé pour l'année d'après dans le fonds.

## **Annexe au préavis « Politique municipale LGBTIQ+ : plan stratégique »**

S'agissant du point 2 du tableau, **la Présidente** demande ce qui est prévu concernant le monitoring des discriminations et ce qui sera fait des données récoltées.

S'agissant des dénonciations policières, **Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** précise qu'il est désormais possible de distinguer les infractions à l'art. 261 bis concernant les discriminations homophobes ou les autres discriminations réprimées par cet article, le négationnisme antisémite par exemple. L'objectif ici est d'avoir une vision plus fine des discriminations et violences, grâce aux données policières ou celle l'Observatoire de la sécurité et des discriminations. Le fait de disposer d'une mesure plus fine des discriminations permet aussi de mieux les combattre.

Il est demandé s'il s'agit d'un document de communication. **Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** répond qu'avant tout un document mis à disposition par transparence à l'égard du Conseil communal qui permet de montrer concrètement ce qui va être fait et de comment le travail va être organisé par l'Observatoire de la sécurité et des discriminations.

**Monsieur le Municipal en charge de Sécurité et économie** prend note d'une autre remarque demandant que le *reporting* et la dénonciation pourraient être mieux mis en avant et explicités.

**Plusieurs commissaires** relèvent que ce document devrait être largement diffusé et transmis. Hildbrand précise que ce document a été mis en consultation sous embargo auprès des partenaires externes consultés. Ce tableau récapitulatif a nécessité beaucoup de travail ; il a en effet vocation à être diffusé à l'interne et à l'externe.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Une des commissaires** retire quant à elle son vœu concernant la durée de la formation de la Police municipale, convaincue par les arguments de monsieur le Municipal.

**La Présidente** remercie M. le Conseiller municipal et les membres de la Commission et lève la séance.

---

## Conclusions de la commission :

**La Présidente** met au vote les conclusions du préavis :

- **La Conclusion 1 est acceptée à l'unanimité.**
- **La Conclusion 2 est acceptée à l'unanimité.**

**La Présidente** met au vote le premier vœu formulé :

- En lien avec le point 6.4.2 « Développer un management et des pratiques RH sensibles à la diversité », **le vœu formulé par un des commissaires, « *La Commission émet le vœu que la Ville par l'entremise du SPEL délivre rapidement une formation à l'ensemble des responsables RH de service de la Commune pour une mise à niveau sur les enjeux LGBTIQ+* »**

**Les membres de la commission présents adoptent le vœu à l'unanimité.**

**La Présidente** met au vote le second vœu formulé :

**« *En plus des projets développés par la Ville de Lausanne, cette dernière prend en considération les besoins des associations LGBTIQ+ et leur alloue dans la mesure du possible les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs.* »**

**Les membres de la commission présents adoptent le vœu à l'unanimité.**

---

Lausanne, le 23.05.2022

La rapportrice :  
Virginie Cavalli